

Etudiants en mobilité : les différentes aides financières

1. Les aides de l'Union européenne

_ La bourse ERASMUS

Cette bourse visa à couvrir une partie des frais supplémentaires liés aux études en Europe. Elle s'élève à environ 100 € par mois après réception de votre contrat ERASMUS et de votre certificat d'inscription dans l'université d'accueil + complément à la fin de l'année universitaire après réception des attestations demandées.

Remarque : Un étudiant français qui poursuit ses études en Europe (ERASMUS) conserve le bénéfice de la bourse d'enseignement supérieur qui lui est attribuée en France, sur le fondement de critères sociaux (bourse du CROUS).

Les étudiants bénéficiant du programme ERASMUS ont également la possibilité de percevoir « l'aide à la mobilité UHP » ou « la bourse sur critère sociaux » ainsi que les subventions attribuées par le **Conseil régional de Lorraine** (voir ci-dessous).

Remarque : Vous ne pouvez prétendre au programme ERASMUS qu'une seule fois au cours de votre cursus.

2. Les aides de l'UHP

_ L'aide à la mobilité UHP

Conditions :

- ✓ Préparer un diplôme **Hors doctorat**
- ✓ Effectuer un séjour d'études ou un stage **d'au moins 2 mois et au plus 12 mois** - le stage ne devra pas être rémunéré.
- ✓ Lieu du séjour : **hors métropole**

Votre dossier de candidature est à retirer auprès du Service des Relations internationales ou à télécharger. Le dossier dûment complété sera ensuite examiné par une commission de sélection.

Le dépôt de votre dossier de vous garantit pas l'obtention automatique d'une aide financière.

Liste des pièces justificatives à fournir :

- un curriculum vitæ (2 pages maximum)
- une lettre motivant votre projet de séjour ou de stage hors métropole
- l'avis du responsable de la formation sur la pertinence du projet (document joint au dossier)
- une photocopie du dernier avis fiscal parental justifiant des ressources de la famille (indiquer le cas échéant si vous êtes boursier du CROUS)
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) personnel
- votre convention de stage si vous effectuez un stage en entreprise ou dans un laboratoire. Ou attestation du responsable de formation indiquant que la convention de stage est en cours.
- la convention ou le projet de convention de relations internationales entre l'UHP et l'établissement d'accueil (le cas échéant).

A l'issue de son stage, l'étudiant devra rédiger un rapport même si ce dernier n'est pas obligatoire dans le cadre de la formation suivie à l'UHP.

Remarque : Vous ne pouvez prétendre à l'aide à la mobilité UHP qu'une seule fois au cours de votre cursus.

3. Les aides du Ministère de l'Education nationale

_ La bourse sur critères sociaux

Conditions :

- ✓ Etre étudiant **boursier sur critères sociaux** du MEN
- ✓ Etre étudiant de l'Université Henri Poincaré au moment de la demande
- ✓ Préparer un diplôme **hors Doctorat**
- ✓ Effectuer un séjour d'études ou un stage **d'au moins 3 mois et au plus 9 mois** - le stage ne devra pas être rémunéré
- ✓ Lieu de séjour : **hors France**

Le montant de la bourse est de **389 euros/mois**.

Liste des pièces justificatives à fournir :

- un curriculum vitæ (2 pages maximum)
- une lettre motivant votre projet d'études ou de stage à l'étranger
- l'avis du responsable de la formation sur la pertinence du projet (document joint au dossier)
- un justificatif de la bourse d'enseignement supérieur (attribution définitive si possible)
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) personnel
- votre convention de stage si vous effectuez un stage en entreprise ou dans un laboratoire. Ou attestation du responsable de formation indiquant que la convention de stage est en cours

A l'issue de son stage, l'étudiant devra rédiger un rapport même si ce dernier n'est pas obligatoire dans le cadre de la formation suivie à l'UHP.

Remarque : Vous ne pouvez prétendre à la bourse sur critère sociaux qu'une seule fois au cours de votre cursus.

4. Les aides des collectivités locales

_ Etudiants partant en mobilité dans le cadre du programme ERASMUS

Le dossier ERASMUS est directement transmis au Conseil régional de Lorraine par le service des Relations internationales.

Prise en charge maximum : 9 mois.

Niveau d'études : bac + 3 à bac + 8.

L'envoi de votre dossier au Conseil régional de Lorraine ne vous garantit pas l'obtention automatique d'une aide financière.

_ Les actions propres de la Région lorraine

Elles concernent les étudiants partant en séjours en université (hors programme de mobilité) ou entreprise de l'Union Européenne, pays associés ou pays concernés par la politique de coopération décentralisée du Conseil Régional de Lorraine (Maroc : région de Fès-Boulemane - Chine : province de Hubei – Etats-Unis : Etat de Géorgie)

Certains séjours en universités nord-américaines (Etats-Unis ou Canada) peuvent également être subventionnés.

Niveau d'études : 2ème année de DUT (stage de fin de 2ème année) – bac + 3 à bac + 8.

Durée minimum : 2 mois (8 semaines) – prise en charge maximum : 9 mois.

Pour de plus amples renseignements : www.cr-lorraine.fr

5. Les aides du Ministère des Affaires étrangères

_ Les bourses Lavoisier

_ Les bourses bilatérales

_ Les bourses dans le cadre des collèges doctoraux franco-étrangers

Informations et candidature : <http://www.egide.asso.fr>

6. Les autres aides financières

_ Soutien financier de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF)

Formation initiale, formation à la recherche, perfectionnement en recherche à l'étranger.

<http://www.auf.org>

_ Bourses de court séjour du Centre de coopération inter universitaire franco-québécoise (CCIFQ)

A l'intention des professeurs, doctorants, jeunes chercheurs, étudiants français et québécois.

<http://ccifq.org>

_ Soutiens financiers de l'Université franco-allemande et de l'Université franco-italienne

Cursus intégrés, collèges doctoraux franco-allemands/italiens, allocations de recherche pour thèse en co-tutelle.

<http://www.universite-franco-allemande.org>

<http://www.universite-franco-italienne.org>

_ Soutiens fulbright de la Commission franco-américaine et ses partenaires

Étudier, enseigner ou faire de la recherche aux USA

<http://www.fulbright-france.org>

_ Bourses *Monbukagakusho* du gouvernement japonais

Études et recherche au Japon

<http://www.canonfoundation.org>